

Pourquoi nous demandons l'abandon du projet de Service National Universel

Après Chirac et la « fracture sociale », Macron et la « société de l'engagement » ! La planète brûle ; la planète coule : ce n'est pas grave. LE SNU va « augmenter la résilience nationale » !!!!

Le service national universel faisait partie des promesses de campagne du candidat Macron. Des expérimentations ont été faites en 2018/2019 avec une évaluation catastrophique par l'ensemble des syndicats du champ de la Jeunesse et des Sports.

Le cahier des charges diffusé par le ministère aux chefs de projets dans les départements montre que cette évaluation n'est aucunement prise en compte.

Pondre un cahier des charges sans parler une fois d'éduc pop c'était son idée. Quel génie ce gosse !

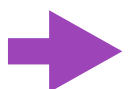


Le service national universel doit se déployer à partir du 22 juin dans tous les départements de métropole et d'outre-mer, auprès de jeunes volontaires (jusqu'à 750 par département) avant d'être généralisé à terme à toute la classe d'âge des « 16 ans dans l'année ». En sachant qu'il faut prendre en compte que des lycéen.ne.s de 16 ans pour certain.e.s seront en seconde professionnelle, donc en stage en juin ; d'autres, en 1ère ou en terminale, où ils seront sensés passer leurs épreuves de bac.

Il est prévu que ce dispositif substitue à la journée actuelle Défense et citoyenneté un séjour de cohésion nationale de deux semaines suivi d'une mission d'intérêt général obligatoire de dix jours (jeunes sous statut de « réserviste civique »). Les jeunes devront satisfaire à ces nouvelles obligations pour pouvoir s'inscrire à un concours ou un examen (baccalauréat, permis de conduire, ...).

Pourquoi nous demandons l'abandon de ce projet :

- Les modalités du séjour, encadré par des animateurs/animatrices titulaires du BAFA et des cadres des Armées et de l'Éducation nationale, sont largement militarisées : terminologie (capitaine de compagnie, brigades...), port obligatoire d'un uniforme, interdiction pour les jeunes de toute manifestation de leur religion sur les temps collectifs, lever des couleurs et chant de l'hymne national chaque matin. Des personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports sont déjà contraints de contribuer à la mise en œuvre du dispositif ; d'autres pourraient être contraints de participer à l'encadrement de ces séjours militarisés alors qu'ils relèvent de missions pédagogiques dans un cadre civil, et non des Armées.
- Les séjours vont être déclarés, par les Préfets, en Accueils collectifs de mineurs (ACM) alors que ceux-ci sont déclarés ... au Préfet et contrôlés par ses propres services !
- Les ACM, selon le Code de l'action sociale et des familles, concernent le temps des loisirs : **le SNU n'en relève clairement pas !** En effet, le séjour de cohésion du SNU doit se dérouler pendant le temps scolaire.



- Les personnels Jeunesse et Sport ne disposent déjà plus des moyens de réaliser leurs missions (accompagner le développement de la qualité éducative des accueils de loisirs, des colos, le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire...) de manière satisfaisante, et ils devraient consacrer leur temps à trouver des « missions d'intérêt général » pour des jeunes « réservistes civiques », qui viendraient ainsi en appui aux ACM et aux associations ?!



- Les objectifs du dispositif sont consensuels : mixité sociale, information sur l'engagement bénévole associatif et les différentes formes de volontariat, orientation et accompagnement des jeunes... **Le problème est que tous ces objectifs devraient être satisfaits par l'action des associations d'éducation populaire, des personnels Jeunesse et Sports et de l'Éducation Nationale : donnons-leur les moyens de remplir leurs missions !**

*Pour la gestion et le salaire des cadres, on leur dira à la fin du séjour, ça évitera de se retrouver le bec dans l'eau.
On trouve quelques profs motivés, on leur vend une prime tirée du chapeau, et hop, je sors qu'on a revalorisé les salaires !*



- Classes de découverte et colonies de vacances ne concernent plus que les familles les plus aisées, les enfants des salariés des plus grosses entreprises (et parfois, les plus pauvres). La France est la championne de la reproduction des inégalités sociales : <http://www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/>
- L'instauration forcée du SNU se fait dans un contexte de réduction des libertés publiques et de fichage des enfants exilés (décret du 31/01/19 créant le fichier des mineurs étrangers isolés) et de montée des nationalismes en Europe et dans le monde.
- Pour comparaison, l'argent public mobilisé par ce dispositif s'il devient universel (plus de 1,5 milliards) est considérable au regard de l'intérêt du projet qui n'est qu'une promesse de campagne lancée à la sauvette : ce budget serait équivalent, par année, aux économies que l'État réalise avec sa réorganisation actuelle qui déstabilise les services, les usagers et génère de nombreux dysfonctionnements – celle-ci prévoit 40 000 suppressions d'emplois. **Ce que l'État économise d'un côté par l'OTE (organisation territoriale de l'État), il le dépense dans le SNU : c'est aberrant !**
- Le rôle de l'État, au XXIème siècle, devrait être de soutenir les initiatives des communautés éducatives et sociales, en veillant activement à l'équité territoriale. Pas d'imposer à toute une génération de chanter la Marseillaise tous les matins à 8 heures pendant deux semaines !

Refusons cette mascarade ! Non aux nouveaux Chantiers de jeunesse dignes de « l'État français » de Pétain !

Nous demandons donc :

- l'abrogation de ce dispositif, et
- des moyens pour mettre en œuvre une politique Jeunesse et Sports ambitieuse au bénéfice de l'émanicipation et la citoyenneté de la jeunesse.

Solidaires
Jeunesse et Sports

31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
solidairesjs@net-c.com
06 86 63 17 91